

III

(Informations)

COMMISSION

Appel d'offres relatif à une étude concernant l'impact de la société d'information sur la planification territoriale dans les régions défavorisées

(96/C 149/11)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale des télécommunications, du marché de l'information et de l'exploitation des résultats de la recherche, DG XIII/A, à l'attention de Mme Alison Birkett, BU 31 3/58, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.

Tél. (32-2) 296 83 42/296 82 09.
Télécopieur (32-2) 296 83 93.

2. **Catégorie de service et description:** Les évolutions récentes dans le domaine des services et des applications au sein de la société d'information (SI) permettent de réduire l'importance des distances, de limiter les inconvénients, au niveau des coûts, liés à l'éloignement de ces régions et d'améliorer, de cette façon, l'intégration géographique de la Communauté. Reste à définir la mesure dans laquelle ces nouveaux équipements contribueront à la centralisation ou à la décentralisation des agents économiques, de l'industrie et des services.

L'étude analysera les principaux secteurs d'activité au sein des régions défavorisées et déterminera les endroits et les secteurs où se dessine une tendance à la centralisation, à la décentralisation, à la délocalisation, etc. Cette étude permettra de déterminer les domaines et les systèmes d'application présentant une importance particulière pour ces régions individuellement au niveau de la planification territoriale, du développement local et des relations avec la SI.

L'étude analysera la mesure dans laquelle les nouvelles perspectives offertes par la société d'information au niveau social et sociétal, en particulier dans le domaine de la télé-médecine et de l'apprentissage à distance, influenceront la planification spatiale de la population et ce, principalement pour les régions éloignées et/ou périphériques.

L'approche proposée consiste à sélectionner un nombre limité d'études de cas qui illustre bien le rôle joué par la SI dans le cadre du développement d'une région spécifique et à déterminer le type d'activité (industrie, commerce, etc.) visé. L'analyse socio-

économique devra permettre de définir les conditions à remplir pour permettre le développement de la région ou de retenir une population dans une zone rurale. Il conviendra également d'indiquer le rôle joué par les autorités régionales et urbaines.

Si une telle approche est suivie, les études de cas devront porter sur 2 ou 3 pays différents touchés par les problèmes de cohésion ou en déclin industriel. Trois approches régionales différentes au moins seront vraisemblablement considérées. Une description résumée et une justification des études de cas seront jointes à la proposition.

L'étude sera complétée au moyen de recommandations à adresser à la Commission dans le but de stimuler les investissements privés, conformément au rôle catalyseur de la Commission.

3. **Lieu de livraison:** Voir au point 1.

4., 5.

6. **Variantes:** Les variantes ne sont pas autorisées.

7. **Durée du contrat:** Le contrat entrera en vigueur en 1996. Sa durée totale ne dépassera pas 6 mois.

8. a) **Nom et adresse du service auquel le cahier des charges relatif aux études peut être demandé:** Voir au point 1.

b) **Date limite pour effectuer cette demande:** 2. 6. 1996.

c) **Les demandes du cahier des charges relatif aux études peuvent être transmises par télécopieur ou par courrier:** Lorsque les demandes sont transmises par télécopieur, elles doivent être confirmées par courrier transmis avant la date limite indiquée au point 8. b).

9. a) **Date limite de remise des offres:** 24. 6. 1996.

- b) **Nom et adresse du service où les offres doivent être transmises:** Voir au point 1.
10. a) **Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres:** Les représentants de la Commission européenne et 1 représentant autorisé par soumissionnaire.
- b) **L'ouverture des offres aura lieu le:** 24. 7. 1996 (10.00).
- Adresse: Commission européenne, direction générale des télécommunications, du marché de l'information et de l'exploitation des résultats de la recherche, avenue de Beaulieu 31, salle de réunions no 2, troisième étage, B-1160 Bruxelles.
- 11.
12. **Conditions essentielles de financement et de paiement:** L'étude sera financée à 100 %.
13. **Forme juridique en cas de groupement:** Les offres doivent être transmises de façon individuelle ou groupée. Si un ou plusieurs candidats remettent une offre conjointe, l'un d'entre eux sera désigné comme mandataire et agent responsable.
14. **Informations concernant la situation propre du prestataire de services:** Le soumissionnaire devra transmettre des informations économiques et techniques à des fins d'évaluation. Les documents requis seront énumérés dans les procédures administratives relatives à la mise en œuvre du contrat.
15. **Période de validité:** 8 mois.
16. **Critères d'évaluation:** Figureront dans le cahier des charges.
- 17.
18. **Date d'envoi de l'avis:** 3. 5. 1996.
19. **Date de réception de l'avis par l'Office des publications officielles des Communautés européennes:** 3. 5. 1996.
-